

NOUVELLE ATTAQUE FRONTALE CONTRE L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE RACHIDA DATI, MINISTRE DE LA CULTURE, LANCE LA CHARGE

Dans ses déclarations à la presse et dans un tweet, la ministre de la Culture s'en prend aux politiques de prescription des services régionaux de l'archéologie et annonce un choc de simplification.

À l'occasion d'une visite sur le chantier de restauration du château de Dampierre (Yvelines), propriété de l'entrepreneur Franck Mulliez, la ministre vient de commettre des déclarations pour le moins brutales (article du parisien du 4 avril 2024, tweet du 5 avril) qui ne laissent aucune place à l'interprétation sur l'importance qu'elle accorde à la protection du patrimoine archéologique.

Elle annonce qu'une « nouvelle législation [serait] bientôt adaptée au bâti ancien qui permettra de simplifier le protocole, d'adapter les normes ». Ajoutant qu'elle « défend[rait] les architectes des bâtiments de France », la ministre estime « qu'en matière d'archéologie préventive, il y a toujours des dérogations possibles » et « qu'il ne faut pas faire des fouilles pour se faire plaisir » préférant « mettre de l'argent dans la restauration du patrimoine plutôt que de creuser un trou pour un trou ».

On est sidéré de la brutalité de ces déclarations qui ne sont pas faites à la volée puisque la ministre prend le soin de préciser sa pensée dans un tweet du 5 avril, indiquant **qu'elle « souhaite que :**

- **Ne soient retenues que les prescriptions archéologiques indispensables,**
- **Des dérogations pour les prescriptions archéologiques soient possibles,**
- **Soient adaptées les normes DOE au bâti ancien ».**

Une simplification grossière et brutale qui traduit :

- Une véritable méconnaissance des enjeux politiques, scientifiques, patrimoniaux et sociétaux que porte l'archéologie aujourd'hui ;
- Une remise en cause inacceptable du dispositif législatif actuel permettant une conservation par l'étude des données avant destruction des états anciens, ce à quoi contribuent les travaux de restauration ;
- Une attaque contre le travail et l'expertise scientifique des agents de son propre ministère qui, tous les jours au sein des Services Régionaux de l'Archéologie, doivent instruire des dizaines de dossiers et faire des choix cornéliens et raisonnés pour savoir quoi et comment prescrire en dépit des contraintes de tous ordres.

C'est une attaque indigne de la part de la ministre de la Culture dont la responsabilité, plutôt que de prendre le parti des capitaines d'industrie et grandes fortunes de France, serait de soutenir les missions de service public et les agents qui les mettent en œuvre !

Opposer la restauration et la connaissance (conservation par l'étude) comme des objectifs antagonistes et irréconciliables, qui plus est par voie de presse et autres réseaux sociaux, revient à mettre à terre, des décennies de construction d'un cadre législatif permettant de concilier les enjeux de l'aménagement du territoire avec ceux, non moins essentiels, de protection du patrimoine et de connaissance scientifique.

